



# Fiche d'information

## État des lieux des addictions comportementales

Dans la littérature scientifique et la pratique, il existe actuellement différentes définitions de l'addiction comportementale. L'étude réalisée par Addiction Suisse et le Groupement Romand d'Étude des Addictions (GREA) sur mandat de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) permet de clarifier l'utilisation de ce terme. Ainsi, au niveau international, seuls les troubles liés à l'usage des jeux de hasard et d'argent ou des jeux vidéo sont considérés comme des addictions comportementales. L'étude donne par ailleurs un aperçu des preuves scientifiques relatives aux comportements problématiques et propose des instruments de mesure pour identifier ces comportements dans le cadre d'enquêtes populationnelles générales.

### INDICATEURS

Troubles	<b>Addiction</b> Jeux de hasard et d'argent <small>(CIM-11, DSM-5)</small> Jeux vidéo <small>(CIM-11)</small>
	<b>Trouble du contrôle des impulsions</b> Comportement d'achat <small>(CIM-11)</small> Comportement sexuel <small>(CIM-11)</small>
	<b>Trouble obsessionnel compulsif</b>
	<b>Autre trouble</b>
	<b>Comportement problématique</b> Internet Réseaux sociaux

Tabl. 1 : troubles reconnus dans la CIM-11 et/ou le DSM-5 versus comportement problématique. Source : Notari et al. 2022.

### Comportement addictif

Perte de maîtrise prolongée/durable de l'usage des jeux d'argent ou des jeux vidéo ne permettant plus à la personne d'être fonctionnelle face à son projet de vie et à ses relations sociales et s'accompagnant de la souffrance de la personne et de changements de son rapport au monde.

### Comportement problématique

Notion qui renvoie à des difficultés engendrées par un comportement.

Tabl. 2 : définition des comportements de type addictif et des comportements problématiques. Notari et al. 2022.

### CONCLUSIONS PRINCIPALES

#### Clarté et vue d'ensemble dans un contexte dynamique

Ces derniers temps, les conduites addictives sans substance ont pris de l'importance dans la santé publique. Parallèlement, ce domaine se développe de manière dynamique et parfois peu consolidée. Addiction Suisse et le GREA ont donc élaboré un cadre de référence sur mandat de l'OFSP et en collaboration avec des spécialistes reconnus au niveau international.

#### Conduites addictives sans substance ?

Pour définir les addictions comportementales, il est recommandé de se baser sur les critères fixés dans la Classification internationale des maladies et des problèmes de santé connexes (CIM-11) et le *Diagnostic and Statistical Manual of Mental Disorders (DSM-5)*, qui sont internationalement reconnus. Selon la CIM-11, il y a addiction lorsque les trois critères suivants sont remplis :

- **perte de contrôle** sur le comportement,
- **priorité croissante** du comportement dans la mesure où celui-ci prend le pas sur les intérêts vitaux et les activités quotidiennes, et
- **poursuite ou aggravation** du comportement **malgré des conséquences négatives**.

#### Les troubles liés à l'usage des jeux de hasard et d'argent ou des jeux vidéo sont internationalement reconnus comme conduites addictives

À l'heure actuelle, les critères susmentionnés sont uniquement retenus pour :

- **les jeux de hasard et d'argent** et
- **les jeux vidéo**.

Les troubles liés à ces deux types de jeux sont reconnus, sur le plan international, comme étant des conduites addictives. D'autres comportements problématiques qui ont été examinés dans l'étude font l'objet de discussions dans le contexte des addictions, mais la classification scientifique ne les considère actuellement pas comme des conduites addictives sans substance. Ainsi, le **comportement d'achat problématique** et le **comportement sexuel problématique** sont qualifiés de **troubles du contrôle des impulsions** dans la CIM-11. Ils sont proches d'un trouble de type addictif, mais s'en distinguent par certains aspects. Enfin, d'autres comportements, comme l'**usage d'Internet** et l'**usage des réseaux sociaux**, peuvent s'avérer **problématiques** pour les personnes concernées, sans être toutefois considérés comme étant de type addictif par les milieux scientifiques (tabl. 1 et tabl. 2).

### Manque de connaissances sur les prévalences

En Suisse, comme au niveau international, les connaissances sur la prévalence des comportements problématiques sans substance sont encore très faibles. En effet, on ne dispose pour l'instant de chiffres représentatifs de la population que pour les conduites addictives liées aux jeux de hasard et d'argent. Dès que les données de l'étude HBSC seront disponibles en 2023, ce sera aussi le cas pour les jeux vidéo (tranche d'âge : 14-15 ans). Selon l'enquête suisse sur la santé (ESS), près de 3 % de la population étaient concernés en 2017 par un comportement addictif en lien avec les jeux de hasard et d'argent. Chez les 15 à 24 ans, cette addiction est presque deux fois plus présente (4,6 %) que dans toutes les tranches d'âge supérieures. En ce qui concerne les achats, l'usage d'Internet et l'usage des réseaux sociaux, la prévalence des comportements problématiques est aussi inférieure à 10 %, bien que les jeunes soient davantage concernés par un usage problématique d'Internet que leurs aînés (13 % pour les 15-19 ans contre 0,6 % pour les 65+). Enfin, aucune donnée suisse n'est disponible pour la consommation problématique de pornographie (tabl. 3).

### Instruments d'identification proposés pour des enquêtes populationnelles

Il convient de noter que les données disponibles concernant les prévalences se basent sur des instruments de mesure qui divergent en partie des recommandations données dans la présente étude (p. ex. pour les achats). En outre, l'instrument de mesure pour identifier les addictions aux jeux de hasard et d'argent est, pour l'instant (2021), validé cliniquement (tabl. 3).

Problématique	Comportement (âge)	Prévalence en %	Année	Données	Instrument de mesure proposé
Addiction	Jeux de hasard et d'argent (15+)	2.9	2017	ESS	Problem Gambling Severity Index (PGSI)*
	Jeux vidéo	0.5 jusqu'à 5.0	plusieurs	Études étrangères	Internet Gaming Disorder Test (IGDT-10)
Comportement problématique	Achats (18+)	4.8	2019	Wenger & Schaub (2020)	Pathological Buying Screener (PBS)
	Pornographie	n. d.	n. d.	n. d.	n. d.
	Internet (15+)	3.8	2017	ESS	Compulsive Internet Use Scale (CIUS-8)
	Réseaux sociaux (11-15)	4.4	2018	HBSC	Social Media Disorder Scale (SMDS)

Tabl. 3 : prévalences et instruments de mesure proposés pour chaque problématique. ESS = Enquête suisse sur la santé. HBSC = Health Behaviour in School-aged Children. n. d. = non disponible. \* = gold standard (validé cliniquement). Source : Notari et al. 2022.

Dans la littérature scientifique et la pratique, il existe actuellement différentes définitions de l'addiction comportementale. L'OFSP reconnaît qu'il est important d'utiliser un langage cohérent pour parler des comportements potentiellement problématiques et se réfère à l'avenir à la terminologie utilisée dans la CIM-11 / le DSM-5.

Les personnes qui ont des comportements problématiques ou addictifs en lien avec les jeux de hasard et d'argent ou les jeux vidéo doivent être prises en charge de manière appropriée. D'autres comportements problématiques qui ne sont pas considérés comme des addictions comportementales, mais qui sont de type addictif et peuvent affecter la vie des personnes qui en souffrent, requièrent aussi une prise en charge adaptée. Il faut donc continuer à proposer une offre de soins pour atteindre les personnes concernées. À cet égard, il convient d'éviter, dans la mesure du possible, une sous-pathologisation ou une sur-pathologisation. L'OFSP continuera d'observer les évolutions dynamiques dans le domaine des comportements problématiques, afin d'intégrer les nouvelles connaissances à ses activités.

#### SOURCE

Notari L., Al Kurdi, C., Delgrande Jordan, M., Sivanesan, N. (2022) : Jeux de hasard et d'argent, gaming, sexualité, achats, réseaux sociaux, Internet : des conduites addictives sans substance ? État des lieux sur les évidences scientifiques, la terminologie, les échelles de mesure et les prévalences. Rapport final. Étude mandatée par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) (contrat n° 142003936). Lausanne : Addiction Suisse & GREA. [\[LIEN\]](#)

#### CONTACT

Office fédéral de la santé publique OFSP  
Division Prévention des maladies non transmissibles  
Section Bases scientifiques  
BAGncdGrundlagen@bag.admin.ch

#### DATE

24 mars 2022